



CESSION DE DROITS A L'IMAGE

Entre :

L'association Scoubidou & Cie et ses représentants – siège social : Mairie de Plailly, 15 rue de Paris, BP 21, 60128 Plailly

Ci-après dénommée « Scoubidou & Cie »

Et Nom Prénom

Adresse

Représentant légal ou tuteur de l'enfant

Ci-après dénommé « le Modèle »

Né(e) le à

Il est convenu ce qui suit :

- 1) Le Modèle cède ses droits sur son image concernant les prises de vue réalisées avec son accord dans le cadre des activités proposées par Scoubidou & Cie et autorise donc Scoubidou & Cie ou ses mandataires à utiliser ces prises de vue.
- 2) Scoubidou & Cie pourra représenter les prises de vues comme support de communication pour l'association.
- 3) La présente cession est consentie par le Modèle à titre gratuit et ce pour une durée de 10 ans à compter de la signature de la présente.
- 4) Dans le cas où Scoubidou & Cie serait amené à prolonger l'utilisation de ces prises de vue, une demande d'autorisation sera adressée au Modèle, sous réserve que le Modèle soit joignable.
- 5) Le Modèle ne fait aucune réserve ni restriction sur la cession des droits sur son image et sur les droits d'exploitation consentis dans le cadre de la présente cession.
- 6) Ce contrat reste valable en cas de changement de l'état civil du Modèle.

Fait à Plailly, le 20.....

Pour Scoubidou & Cie,

Le Modèle ou son représentant légal

Mme Muller-Wiederer , vice-présidente
(lu et approuvé)

M
(lu et approuvé)